

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20240318

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à La Chapelle Huon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.
21 mars 2024	
Date d'affichage	
21 mars 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 31	
Votants : 39	

### Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe  
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian  
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme GERMAIN Martine  
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy  
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. JAMOIS Xavier  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora  
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine  
M. POTTIER Louis  
Mme BESNIER Claire  
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

## **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2024**

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution des subventions,

Vu la délibération n°20170303 du 30 mars 2017 du conseil communautaire fixant les conditions d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération n° 20240313 du 28 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal,

Vu l'avis de la Commission Tourisme, Communication, Culture et Sport qui s'est réunie le 8 février 2024 et la Commission Finances qui s'est réunie le 12 février 2024.

La CCVBA apporte son soutien financier à des associations de son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Le budget prévisionnel 2024 a prévu une enveloppe de 190 906 € en direction des associations.

Associations et son projet	Montant
Comice Agricole du Pays Calaisien (7 septembre)	2 000,00€
ABOI – Fête de l'ABOI	750,00 €
Association 14 juillet – Lavaré - spectacle de scénographie	500,00 €
Association Sarthoise du Musée de la Paix – Journée Mémoire	2 100,00 €
Evailé Sport Tout Terrain – course motocross -achats de tee-shirt	250,00 €
Rallye Cœur de France (28-29 septembre)	500,00 €
Anille Braye Tennis – initiation écoles primaires et circuit intercommunal	2 000,00 €
Association Sport Adapté Calaisien – tournoi régional pétanque (20 avril)	200,00 €
Le Lacet Cinéma Zoom – 8 séances en plein air et semi couvert sur le territoire	2 000,00 € soit 250,00 €/ séance
Association Musiques Magiques – Fonctionnement (convention d'objectifs tripartite) 6000€ subvention, 2250€ OPCI, 2356€ salaire inventaire	10 606,00 €
Office du Tourisme – Fonctionnement (convention d'objectifs)	120 000,00 €
Anille Braye Omnisports Intercommunal (ABOI) – Fonctionnement (convention d'objectifs)	33 000,00 €
Association Mission Locale Sarthe Nord (convention de partenariat avec montant/habitant – 1.10€/15309 habitants)	16 839,90 €

Madame PRIEUR Sergine, Messieurs LABURTHE-TOLRA Benjamin, FOUCAULT Yves, intéressés par l'affaire, ont quitté la salle et ne prennent pas part au débat ni au vote du conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, par 34 voix POUR :

- **OCTROIE** les subventions aux associations, conditionnées au respect et à la tenue du projet associatif, selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 mars 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD



Michel LEROY  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

